



Au « Canard », passé les bornes, il n'y a plus de limites...

Au *Canard enchaîné*, c'est, comme pour un célèbre jeu d'argent, « une chance au grattage, une chance au tirage »...

La demande d'autorisation de licencier le journaliste et délégué SNJ-CGT Christophe Nobili, déposée par la direction, a été jugée irrecevable le 15 mai par l'Inspection du travail ? Pas grave, les patrons du *Canard* en ont bricolé une nouvelle, déposée le 1er juin auprès de la même inspection, en modifiant deux ou trois éléments de pure forme. Ces derniers ne se sont pas, en effet, risqués à formuler un recours auprès du ministre du Travail ni à se tourner vers le tribunal administratif.

Seule différence par rapport à la première demande : cette fois, Christophe Nobili n'est pas mis à pied avec privation de salaire en attendant la nouvelle décision. En avril, la direction avait argué un « motif disciplinaire et un trouble au fonctionnement de l'entreprise » pour justifier sa démarche. Les élus du CSE avaient pourtant, à l'unanimité, voté contre ce licenciement, rejetant toute faute commise par le journaliste et estimant, au contraire, que les dommages causés à l'hebdomadaire découlent de cette procédure de licenciement.

La « faute » de Christophe Nobili ? Avoir débusqué un emploi fictif au sein de la rédaction, en la personne d'Edith Vandendaele, compagne du dessinateur Escaro, pilier historique du journal. Grassement payée pendant des années pour un travail qu'elle n'a jamais fourni, elle a même obtenu une carte de presse au nom de l'hebdomadaire satirique. Voilà qui rappelle furieusement les vicissitudes du couple Fillon, révélées par le *Canard*, sous la plume, entre autres, de... Christophe Nobili. Il détaille l'histoire dans un livre paru en mars (« Cher Canard », éditions JC Lattès).

Le journaliste a porté plainte contre X pour abus de biens sociaux et recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire « Vandendaele-Escaro », mais également pour harcèlement contre le PDG du *Canard*, Michel Gaillard, et le directeur, Nicolas Brimo, avec le soutien du SNJ-CGT et du SNJ. Dans ce dernier dossier, une audience en conciliation est convoquée le 22 juin devant les Prud'hommes.

Car la vie n'est pas toujours rose au *Canard*. Christophe Nobili a encore pu le vérifier le 22 mai, lors de sa réintégration dans la rédaction, consécutive au refus de son licenciement. La conférence de rédaction s'est transformée en tribunal, avec lecture d'un long texte traitant le journaliste de « canardeur », de « commissaire politique » et l'accusant d'avoir « balancé aux flics et aux

magistrats » l'affaire de l'emploi fictif.

Christophe Nobili a, heureusement, le soutien de nombreux lecteurs du volatile, mais aussi de collègues, notamment au sein de la section SNJ-CGT. Ces derniers avaient ainsi qualifié la procédure de licenciement de « sanction totalement disproportionnée, qui témoigne d'une violence symbolique hors de propos, et qui fait courir le risque de commettre une grave injustice à son égard ».

Osons, malgré tout, répéter ce que nous écrivions déjà dans notre communiqué du 20 avril ([lire ici](#)) : « Il est encore temps de revenir à la raison et de retirer cette procédure de licenciement sans fondement, dont on ne peut imaginer qu'elle aille jusqu'à son terme. »

Montreuil, le 9 juin 2023.